

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2003 B 01415

Numéro SIREN : 443 430 582

Nom ou dénomination : SFPI

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000010

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES**

**ORDONNANCE**

Nous, Marie-France BANCEL, juge par délégation du Président du tribunal de commerce de Nîmes,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

**Monsieur GUEZ Clément**, pris en sa qualité de gérant de la SARL SFPI, dont le siège social est 3987 avenue Kennedy - 30900 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 443 430 582 ;

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

**PROROGEONS jusqu'au 30/06/2024**

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 de la SARL SFPI, dont le siège social est 3987 avenue Kennedy - 30900 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 443 430 582 ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Nîmes, le 03/04/2024

Le greffier,  
Jean-David VIDAL

Le juge  
Marie-France BANCEL

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.56 € TTC (23.05 € HT - 4.61 € TVA - 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

**SARL SFPI  
3987 AVENUE KENNEDY  
30000 NIMES**

*[ C O U R R I E R R E C U L E ]*

A Nîmes, le vendredi 29 mars 2024

- 3 AVR. 2024

**GREFFE**

Tribunal de Commerce de Nîmes

**Greffé du Tribunal de Commerce  
Service du dépôt des comptes annuels**

12 Rue Cité Foulc

30000 NIMES

Objet : Requête au titre de l'exercice  
arrêté au 30/09/2023

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DÉLAI DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE  
CHARGÉE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, **M. GUEZ Clément**

agissant en qualité de **gérant**, de la société, la **SARL SFPI** sise à **NIMES (30) – 3987 Avenue Kennedy**  
ai l'honneur de vous exposer :

que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le **30/09/2023**, qu'elle aurait dû donc  
réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice **au plus tard le 31/03/2024** ;

que pour les motifs suivants :

Pour des problèmes personnels, cette assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

En conséquence,

Je vous prie de bien vouloir proroger **jusqu'au 30/06/2024** le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver  
les comptes de l'exercice.

Clément GUEZ

